

InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



Bulletin de préconisation n°21 du 13 novembre 2020

Réalisé par le : **CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, Coopérative la Balméenne, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT AINFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

Risque faible à modéré. D'après les BSV du 12 novembre, la mouche est toujours présente et active dans les vergers avec des niveaux de captures relativement stables par rapport aux semaines précédentes. Dans le cadre du réseau mouche de l'olive, il n'y a plus d'observations de dégâts mais globalement, les conditions climatiques actuelles favorisent un cycle de développement de la mouche de l'olive supérieur à 4 semaines (délais entre la piqûre et le trou de sortie)

Aujourd'hui, la protection contre la mouche de l'olive doit être maintenue uniquement pour les olives de table ou pour les olives à huile récoltées après mi-décembre.



Les maladies du feuillage (œil de paon et cercosporiose)

Risque modéré : D'après les BSV du 12 novembre 2020, les conditions météorologiques entre le 22 octobre et le 11 novembre 2020 ont été favorables à de nouvelles contaminations (d'après le modèle informatique du CRIIAM sud, 59 % des sites observés en PACA ont enregistré au moins 3 épisodes contaminants). Attention, les symptômes de ces contaminations ne sont pas toujours visibles actuellement.

Selon votre situation (sensibilité variétale, présence de symptômes, période de récolte, nombre de traitements déjà réalisé), vous devez envisager de continuer à protéger vos arbres des futures contaminations par un traitement préventif à base de cuivre. Attention toutefois de respecter les DAR (Délais Avant Récolte) des produits utilisés.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





MOUCHE

👉 Préconisation

Il est conseillé de continuer à protéger votre récolte contre la mouche de l'olive sur les parcelles d'olives de tables non récoltées ou sur les parcelles d'olives à huile qui seront récoltées après la mi-décembre. Dans les autres cas, il n'est plus nécessaire de continuer à protéger sa récolte.

La décision du renouvellement de vos traitements va dépendre de votre stratégie de protection (barrière minérale, piègeage massif), du nombre d'applications déjà réalisées, de la date de votre précédente application, des précipitations (reçues et à venir), des niveaux de captures de mouches dans les pièges, de l'évolution du taux d'olives piquées et **des DAR (délais avant récolte) des produits envisagés.**

Pour connaître la liste des produits homologués et leurs conditions d'utilisation consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_sans-certiphyto_web.pdf



MALADIES DU FEUILLAGE

👉 Préconisation

Le choix de votre stratégie de protection va dépendre de plusieurs paramètres :

- De la date prévisionnelle de votre récolte :
- Du nombre d'application et de la quantité de cuivre métal déjà appliqué dans votre verger
- De la sensibilité variétale et/ou du niveau d'inoculum des maladies dans votre verger (défoliation des années précédente et/ou symptômes visibles actuellement).

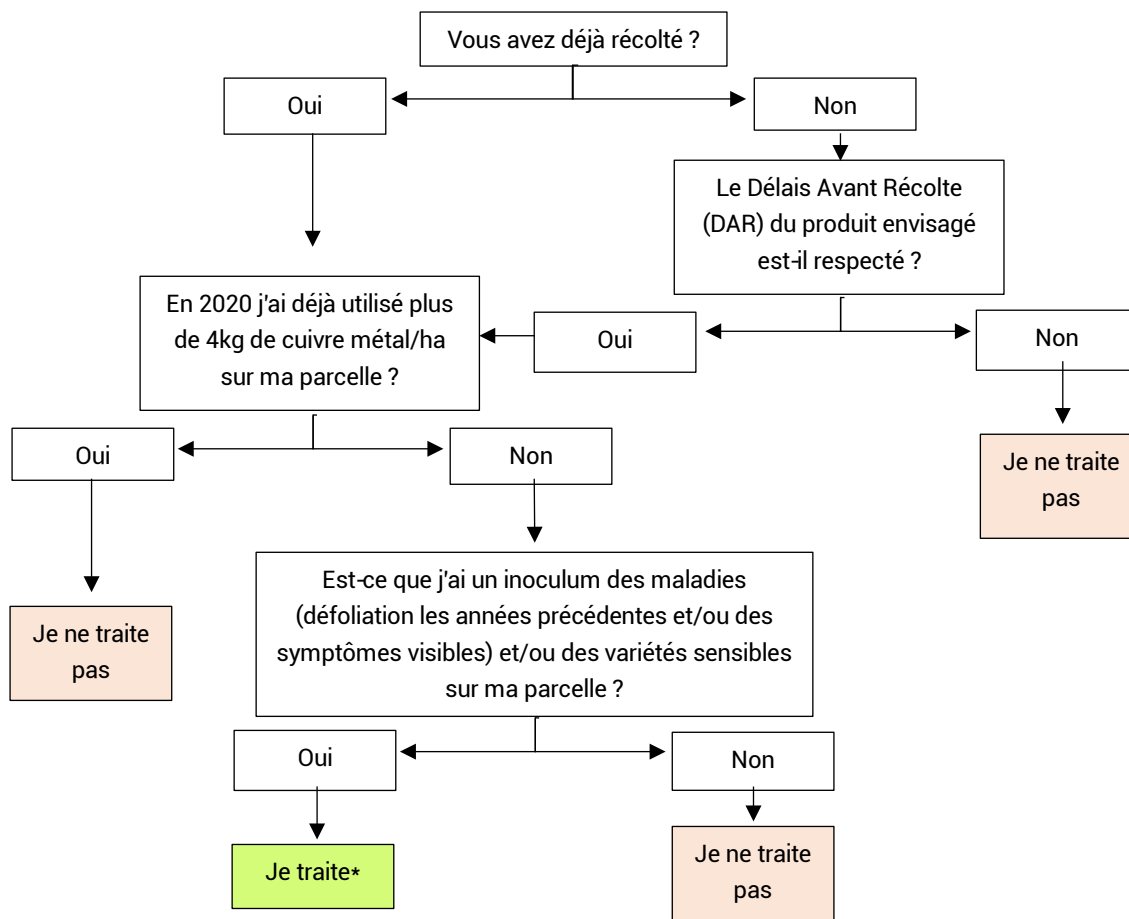
Vous trouverez page suivante un graphique d'aide à la décision pour vous aider à programmer une application de cuivre pour limiter le risque de contaminations de votre verger par les maladies du feuillage. Si vous devez traiter, privilégiez sur cette période le **Sulfate de cuivre** ou l'**oxyde cuivreux** pour leur persistance (libération lente des ions cuivre) et leur résistance au lessivage (20 à 40 mm au maximum). Traitez à la **dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha.**

Pour connaître la liste des produits autorisés, les conditions d'applications des produits et calculez votre dose de cuivre pour traiter à 1 kg de cuivre métal/ha, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 à l'adresse suivante : https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_sans-certiphyto_web.pdf

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être mise en place avant que les conditions soient favorables aux contaminations.



Graphique d'aide à la décision pour le positionnement d'un traitement cuivre sur cette période pour limiter le risque de nouvelles contaminations dans la parcelle.



* la décision du déclenchement d'un traitement dépendra également de la date de la dernière application et du lessivage par les précipitations